

Pour une protection efficace de la santé au travail – Mettre fin aux attaques contre le droit du travail

En Suisse, près de 290 000 accidents du travail et maladies professionnelles sont enregistrés chaque année. Alors que les accidents du travail ont tendance à diminuer, de nouveaux risques pour la santé augmentent fortement. Aujourd'hui, 60 % des travailleurs et travailleuses déclarent que leur plus grand risque pour la santé est la fatigue excessive due au stress et à la pression des délais. Le monde du travail s'accélère, les tâches deviennent plus intenses, les exigences en matière de flexibilité augmentent, les frontières entre vie professionnelle et vie privée s'estompent et la charge de travail des familles s'alourdit. La santé des travailleurs et travailleuses en pâtit souvent. Un·e salarié·e sur trois est trop épuisé·e le soir pour s'occuper de ses affaires personnelles. Dans des secteurs tels que le commerce de détail, l'hôtellerie-restauration ou la santé, ce chiffre atteint même la moitié des salarié·e·s.

La protection de la santé des travailleurs et travailleuses n'est toutefois pas une priorité pour de nombreux employeurs ni pour la majorité au parlement. Au contraire, une majorité parlementaire réclame davantage de travail du dimanche dans le commerce de détail, des journées de travail plus longues pour les travailleurs et travailleuses et des temps de repos réduits. Certain·e·s parlementaires réclament même une suppression totale des dispositions relatives au temps de travail et aux temps de repos pour certains groupes de salarié·e·s. Même dans le secteur des soins, où la population a clairement exigé, par un vote sans équivoque, une nette amélioration des conditions de travail – celles-ci étant devenues un problème majeur tant pour les salarié·e·s que pour le domaine des soins de manière générale –, le Parlement s'oppose à toute amélioration. Là encore, les travailleurs et travailleuses sont avant tout considéré·e·s comme un facteur de coût. Mais le problème ne réside pas seulement dans les nouvelles demandes de libéralisation des employeurs et du Parlement, mais aussi dans la mauvaise application de la loi sur le travail. À peine 2 % des entreprises en Suisse font l'objet d'un contrôle annuel de conformité à la loi sur le travail, et la tendance est à la baisse. En cas d'infractions, les entreprises sont invitées à procéder à des ajustements. Il n'y a pratiquement aucune sanction en cas d'infraction. En 2024, seules deux entreprises ont été condamnées à des amendes pour infraction à la loi sur le travail, pour un montant total de 8 100 francs.

Travail.Suisse revendique :

- Une mise en œuvre efficace de la volonté populaire exprimée dans l'initiative sur les soins infirmiers. Il faut une amélioration tangible des conditions de travail du personnel soignant et l'obligation de négocier des conventions collectives de travail qui ne puissent aller à l'encontre des dispositions légales.
- Le dimanche ne doit pas devenir un jour ouvrable. Il faut empêcher l'extension du travail dominical, notamment dans le commerce de détail. L'initiative déposée par canton de Zurich visant à permettre aux commerces d'employer, sans autorisation, du personnel jusqu'à 12 dimanches par an doit être rejetée par le Conseil des États.
- La réglementation du télétravail doit conduire à une modernisation du droit du travail, mais pas à un affaiblissement de la protection de la santé. L'initiative parlementaire Burkart ne doit surtout pas entraîner des journées de travail excessivement longues ni une réduction des temps de repos, et doit prévoir une mise en œuvre effective du droit à la déconnexion.
- L'application de la loi sur le travail doit être améliorée. Il faut davantage de ressources humaines et financières pour les contrôles, ainsi que des sanctions dissuasives en cas d'infractions.